



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

outre-mer : structures administratives

Question écrite n° 65902

Texte de la question

M. Patrick Delnatte attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les conclusions du premier rapport annuel du comité pour la mémoire de l'esclavage (CPME) remis dernièrement au Premier ministre. Le CPME y demande d'établir un inventaire dans les collections nationales et régionales des objets relatifs à la traite négrière, à l'esclavage et à leurs abolitions, ainsi qu'un état présent des lieux, musées, monuments relatifs à la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions, et demande d'intensifier le programme national de collecte des archives privées relatives à ces thèmes. Parallèlement, il demande la création d'un centre national d'histoire et de mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions, qui abriterait un centre de documentation, une salle de conférences, des salles de séminaire, une salle d'exposition ainsi qu'un laboratoire inter-universitaire de recherches comparatives. Il lui demande donc de bien vouloir lui exprimer sa position sur chacun de ces points.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité connaître la position du ministère de la culture et de la communication sur les conclusions du rapport remis récemment au Premier ministre par le comité pour la mémoire de l'esclavage (UNIE). Ce dernier demande en effet l'établissement d'un inventaire des objets relatifs à la traite négrière, à l'esclavage et à leur abolition conservés dans les collections nationales et régionales ainsi qu'un état des lieux de mémoire, musées et monuments relatifs à ce sujet. Il demande par ailleurs une intensification de la collecte des archives privées sur la traite ainsi que la création d'un centre national d'histoire et de mémoire. Dans le domaine des archives, la direction des archives de France s'efforce, depuis plusieurs décennies, d'acquérir par don, dépôt ou achat, les fonds d'archives privées relatifs à la traite, et les efforts engagés en ce domaine ont permis d'enrichir, tant aux Archives nationales que dans les archives territoriales, de très riches fonds. Cet effort sera naturellement poursuivi. La richesse des collections françaises sur ces thèmes, rendue possible par cette politique de veille et d'intervention systématique, sera bientôt mise en lumière par le « Guide des sources » que la direction des archives de France vient d'engager en mobilisant le réseau des archives publiques et tout particulièrement celles des chambres de commerce et d'industrie dont les ressources se révèlent importantes. La publication de ce guide, à la réalisation duquel ont été associés plusieurs universitaires, doit stimuler les recherches en facilitant l'identification des ressources à la disposition des chercheurs. Pour ce qui la concerne, la direction des Musées de France, à la demande du comité pour la mémoire de l'esclavage, s'est engagée dans une enquête visant à recenser les collections et documents relatifs à la traite négrière, à l'esclavage et à leur abolition conservés dans les Musées de France. S'agissant d'un patrimoine mal connu et très mal identifié, l'enquête devrait se dérouler sur plus d'une année. Son exploitation et sa diffusion permettront d'offrir des sources aux chercheurs, notamment dans le domaine du discours visuel. Des initiatives de même nature sont à l'étude pour les fonds patrimoniaux des bibliothèques et pour les bâtiments et lieux de mémoire.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65902

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 mai 2005, page 5234

Réponse publiée le : 11 octobre 2005, page 9456